

3.2.2. CONTRAINTES PAYSAGÈRES SECONDAIRES

Le **puy de Gaudy** est un site privilégié de découverte du territoire puisque sa position élevée lui confère un panorama d'environ 180° en direction des collines du guérétois. La table d'orientation située au nord-est du Puy de Gaudy se trouve ainsi face au site d'étude (environ 10km) (Photo 45).

De même, la **tour de Toulx-Sainte-Croix**, autre lieu de découverte du territoire, situé à environ 19 km du projet offre un panorama à 360° sur les environs accompagné de tables d'orientation (Photo 46).

Le projet paysager pourra ainsi intégrer ces lieux de découverte du territoire lors de sa conception de manière à élaborer un projet lisible depuis l'un et/ou l'autre de ces belvédères (Figure 21).



Photo 45 : Vue depuis le nord-est du Puy de Gaudy sur la table d'orientation et les collines du guérétois
Source : BORALEX



Photo 46 : Vue depuis la tour de Toulx-Sainte-Croix et sur sa table d'orientation
Source : BORALEX



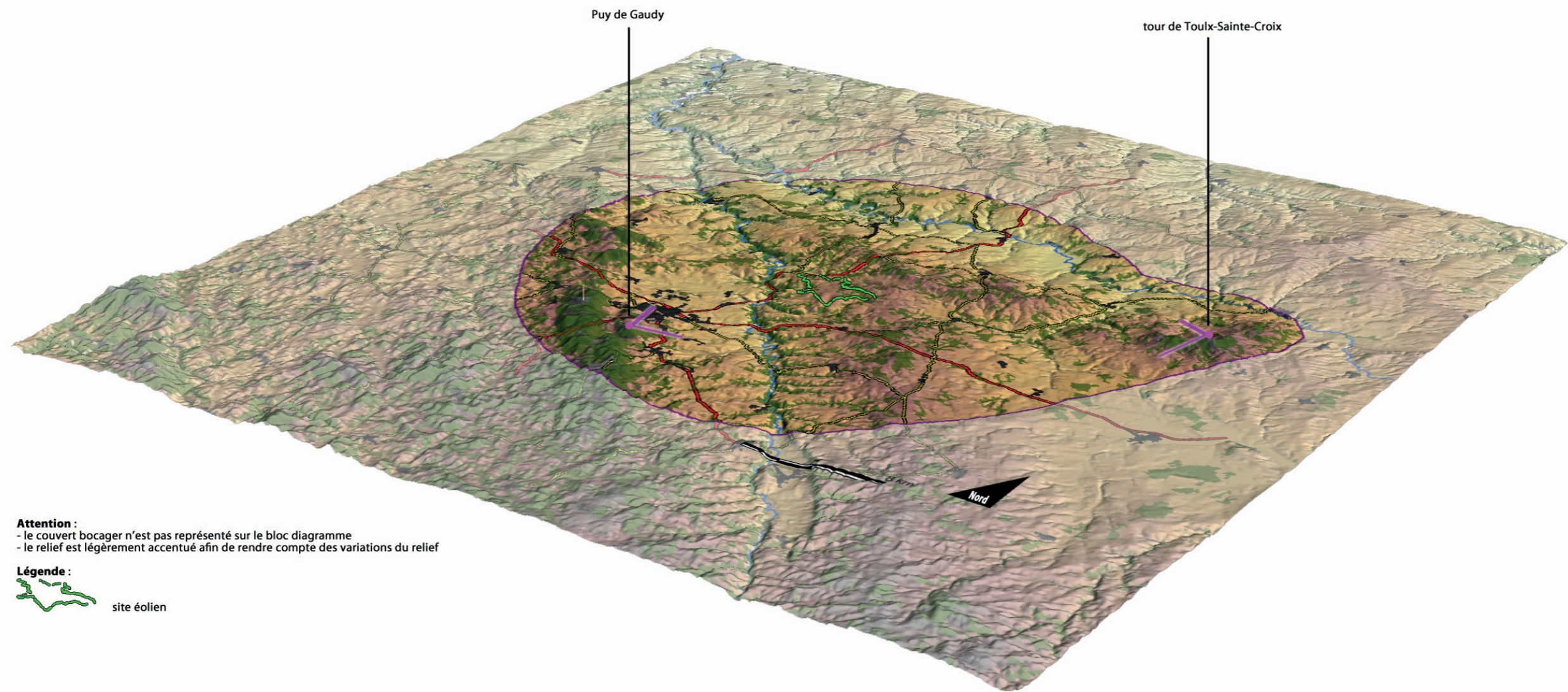


Figure 21 : Analyse structurale mettant en évidence la contrainte liée aux panoramas
Source : BORALEX



3.2.3. PRINCIPES PAYSAGERS

3.2.3.1. S'appuyer sur les éléments paysagers caractéristiques du site

Il s'agit de composer le projet en s'appuyant sur les lignes de force et les éléments identitaires du paysage. En effet, positionner les éoliennes par rapport à ces éléments qui organisent le territoire, favorise la lisibilité et la compréhension du projet.

La ligne de force principale est celle des **monts de Guéret**, de la vallée de la **Creuse** et du **massif d'Ajain** qui suivent une **orientation générale nord-ouest/sud-est** (Carte 7).

La ligne de force secondaire est la ligne du **massif de Toulx-Sainte-Croix** qui suit une **orientation générale est-ouest**.

Enfin, une troisième direction peut être retenue : il s'agit de celle des multiples affluents de la Creuse et des plateaux qu'ils entaillent sous formes d'**éperons** qui suivent une **orientation générale nord-est/sud-ouest**.

D'autres éléments identitaires peuvent inspirer la composition du projet comme par exemple **le Peume** qui constitue un repère dans le paysage, **la rondeur des lignes** de composition du paysage, **le bocage** qui structure l'espace en introduisant un maillage, **les méandres** de la Creuse.

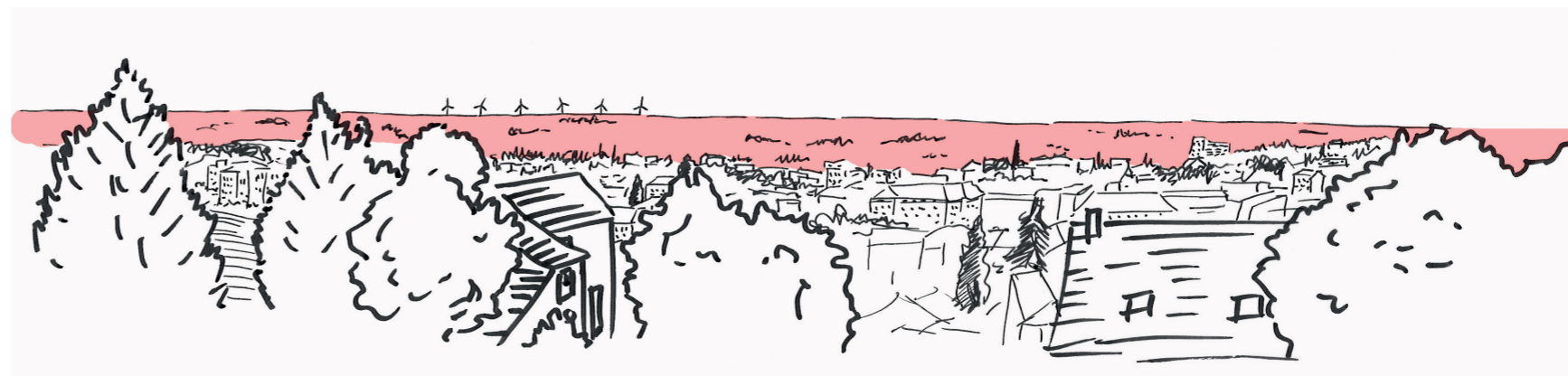


Figure 22 : Exemple de projet suivant la ligne de force principale
Source : BORALEX



Figure 23 : Exemple de projet suivant la ligne de force secondaire
Source : BORALEX



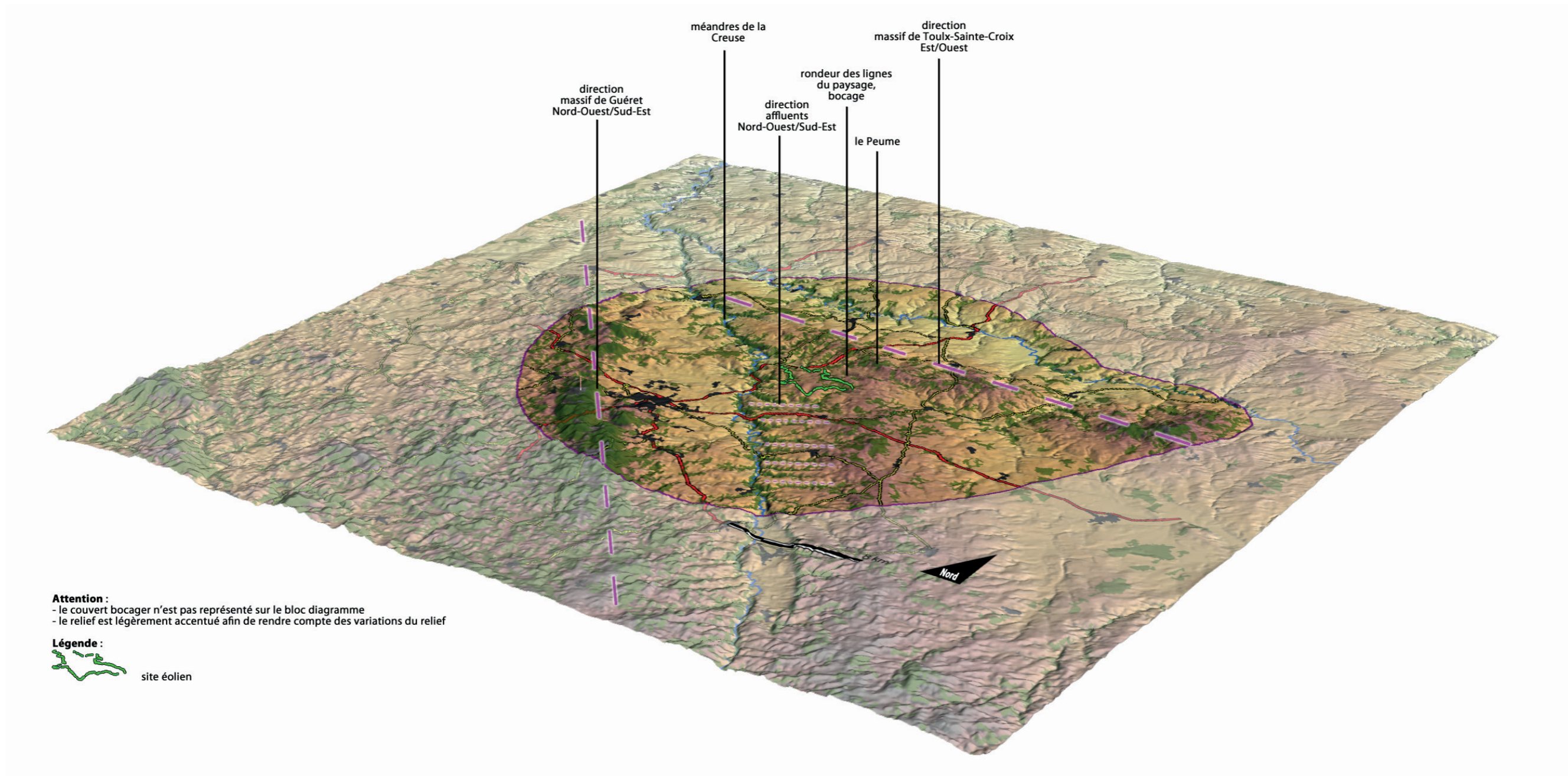


Figure 24 : Analyse structurale mettant en évidence le principe consistant à s'appuyer sur les éléments paysagers caractéristiques du site
 Source : BORALEX



3.2.3.2. Composer un projet lisible

La configuration du territoire (vues d'ensemble possibles depuis certains points hauts et certaines unités paysagères) justifie l'importance de composer le projet depuis le sud-ouest (massif de Guéret avec ses belvédères, collines du guéretois) et/ou l'est (massif de Toulx-Sainte-Croix et son belvédère). Ainsi il apparaît nécessaire de privilégier :

- **une ligne d'éoliennes** (Figure 25, Figure 26). D'une manière générale, cette structure simple et géométrique assure une bonne lisibilité du projet, et ce à différentes distances et selon une multitude de points de vue. Le regard « glisse » alors sur le projet en même temps que sur le massif. La superposition d'éoliennes est, quant à elle, à éviter dans la mesure du possible car elle complexifie le projet qui se lit alors difficilement d'un rapide coup d'œil, le regard faisant une pause plus longue sur les éoliennes pour « comprendre ».



Figure 25 : Exemple d'un projet à la géométrie simple
Source : BORALEX



Figure 26 : Exemple d'un projet où les éoliennes se superposent
Source : BORALEX



3.3. SCÉNARIOS PAYSAGERS

3.3.1. PRESENTATION DES SCENARIOS

À partir des principes paysagers présentés ci-dessus, plusieurs scénarios d'implantation ont été proposés.

Les contraintes et enjeux techniques pris en compte à cette étape du projet sont :

- une distance d'au moins 500 m vis-à-vis des premières habitations et des zones destinées à l'habitation (contrainte réglementaire) ;
- une distance interéoliennes de 350 m minimum (contrainte énergétique) ;
- une distance d'au moins 75 m à 150 m (RD940) des routes départementales ou nationales ainsi que de 150 m des lignes haute tension ;
- l'exclusion des périmètres de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau potable ;
- les servitudes radio-électriques ;
- l'exclusion des périmètres de protection de part et d'autre des canalisations de gaz ;
- les secteurs d'entraînement Très Basse Altitude (SETBA) de l'armée de l'air.

Ces contraintes élémentaires, que l'on pourrait également qualifier « d'impératifs techniques », permettent d'aboutir à une **zone d'implantation possible (= ZIP)** sur la base de laquelle sont réfléchis les scénarios paysagers.

Il est important de signaler le morcellement de la ZIP du fait des servitudes existantes et de la dispersion de l'habitat sur le site d'étude.

Chaque scénario a été élaboré en limitant au mieux les phénomènes d'encercllement visuel des villages. C'est pourquoi il n'existe pas de scénario recouvrant la totalité de la zone d'implantation possible.

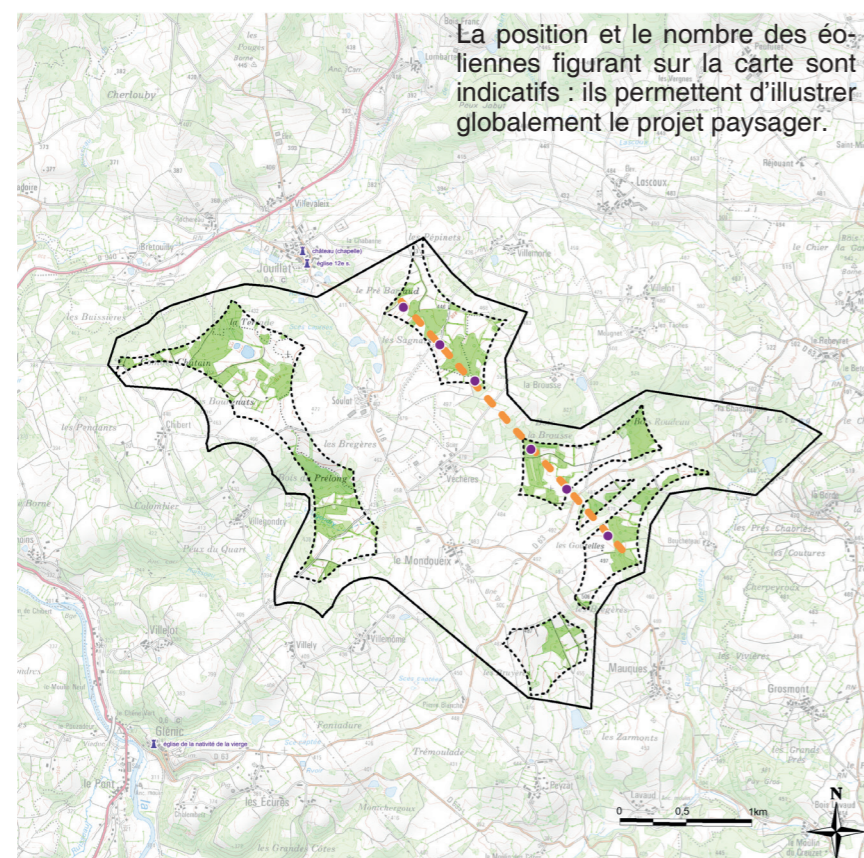
À ce stade d'analyse, les points indiqués sur les cartes présentant les scénarios sont indicatifs et servent à illustrer l'espacement des éoliennes entre elles.



Ainsi, cinq scénarios paysagers sont proposés au sein de la zone d'implantation possible (ZIP) :

Scénario Ligne Guéret (Carte 31) :

Ce scénario s'appuie sur la ligne de force majeure (et macroscopique) du territoire née de l'orientation naturelle nord-ouest/sud-est à la fois des monts de Guéret, du massif d'Ajain et de la Creuse (cours d'eau). De plus, cette composition permet de faire échos au projet éolien des Monts de Guéret qui s'appuie également sur cette direction. Ce scénario s'éloigne de la vallée de la Creuse et du bourg de Glénic.



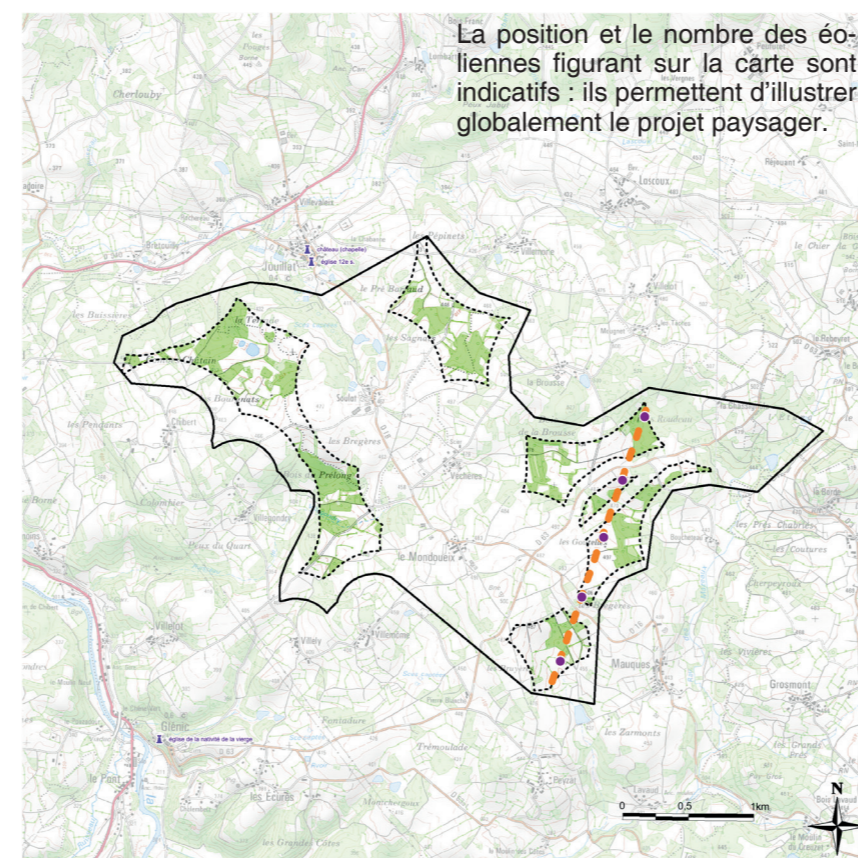
La position et le nombre des éoliennes figurant sur la carte sont indicatifs : ils permettent d'illustrer globalement le projet paysager.

- site éolien
 - zone d'implantation possible
 - forêt
- scénario paysager**
- ligne NO-SE reprenant la direction des monts de Guéret et de la Creuse
 - éolienne (position indicative)

Carte 31 : Scénario Ligne Guéret
Source : ©IGN Scan 25©/BD Alti© ; BORALEX

Scénario Ligne Affluent (Carte 32) :

Ce scénario s'appuie sur une ligne de force secondaire (et microscopique) nord-est/sud-ouest constituée par les nombreux affluents de la Creuse qui entaillent le massif d'Ajain en de multiples plateaux étroits et parallèles entre eux. Ce scénario s'éloigne de Jouillat et de son patrimoine.



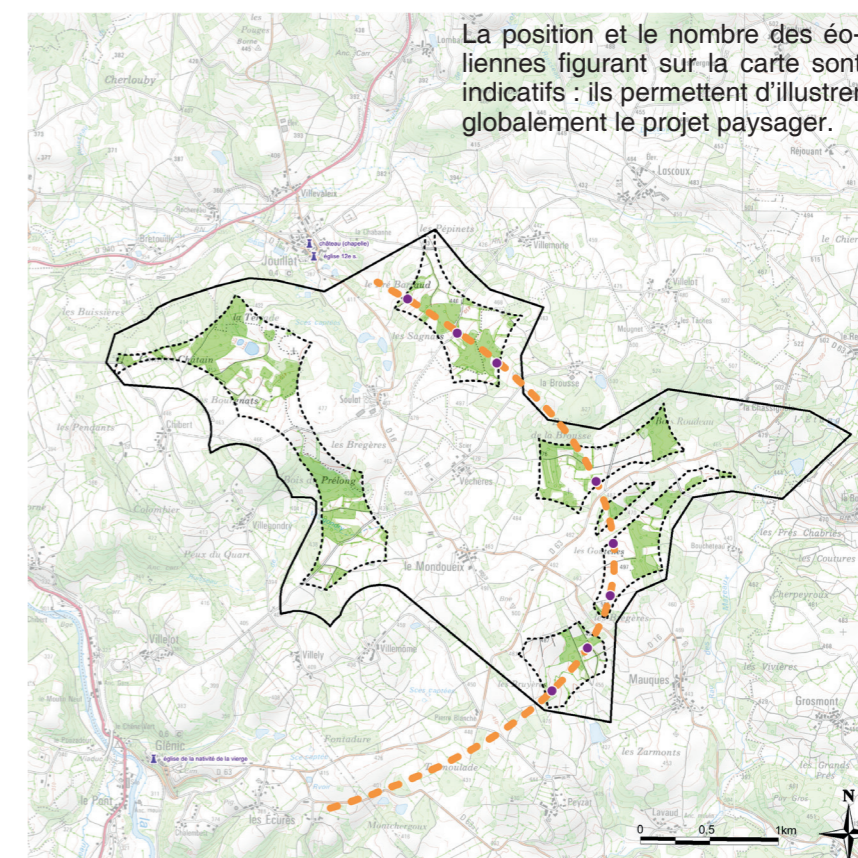
La position et le nombre des éoliennes figurant sur la carte sont indicatifs : ils permettent d'illustrer globalement le projet paysager.

- site éolien
 - zone d'implantation possible
 - forêt
- scénario paysager**
- ligne NE-SO reprenant la direction des plateaux entaillés par les affluents de la Creuse
 - éolienne (position indicative)

Carte 32 : Scénario Ligne Affluent
Source : ©IGN Scan 25©/BD Alti© ; BORALEX

Scénario Creuse (Carte 33) :

Ce scénario suit une courbe rappelant le cours sinueux de la Creuse (méandres) ainsi que les collines du territoire. Il permet de relier les deux lignes de forces des scénarios précédents.



La position et le nombre des éoliennes figurant sur la carte sont indicatifs : ils permettent d'illustrer globalement le projet paysager.

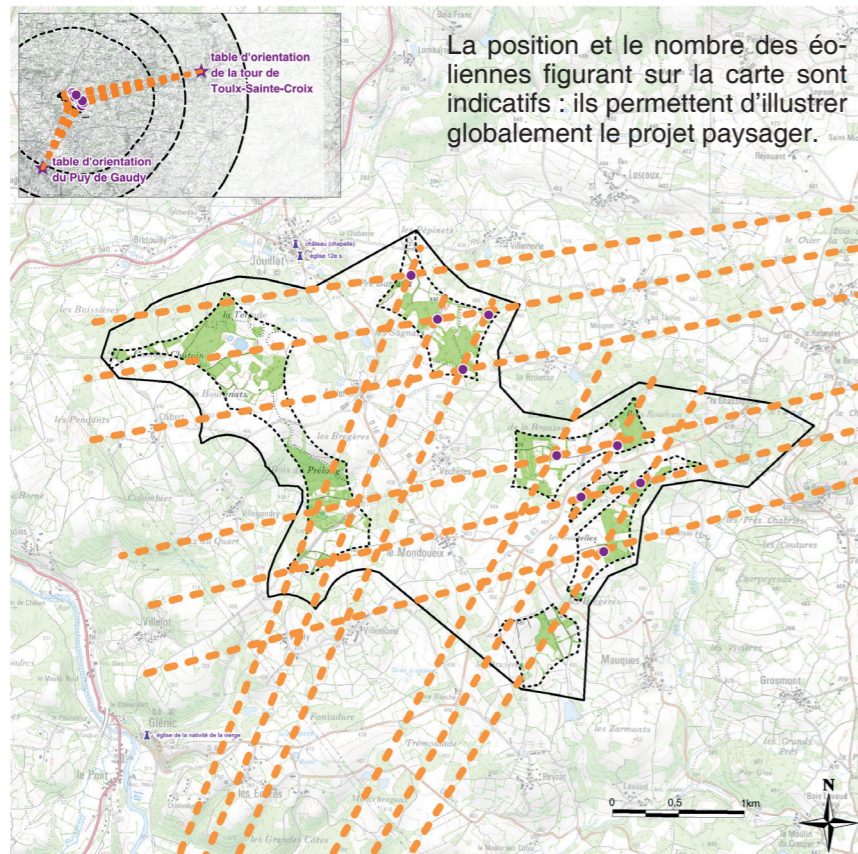
- site éolien
 - zone d'implantation possible
 - forêt
- scénario paysager**
- courbe reprenant les méandres de la Creuse
 - éolienne (position indicative)

Carte 33 : Scénario Creuse
Source : ©IGN Scan 25©/BD Alti© ; BORALEX



Scénario Belvédère (Carte 34) :

Ce scénario privilégie les vues lointaines et panoramiques sur le projet en s'appuyant sur des faisceaux équidistants ayant pour origine deux belvédères importants du territoire bien que distants : la table d'orientation du Puy de Gaudy et la table d'orientation de la tour de Toulx-Sainte-Croix. Le maillage ainsi créé fait de plus échos à la trame bocagère caractéristique de ces paysages. En dehors de ces points de vue, ce scénario est de forme groupée et d'apparence aléatoire.



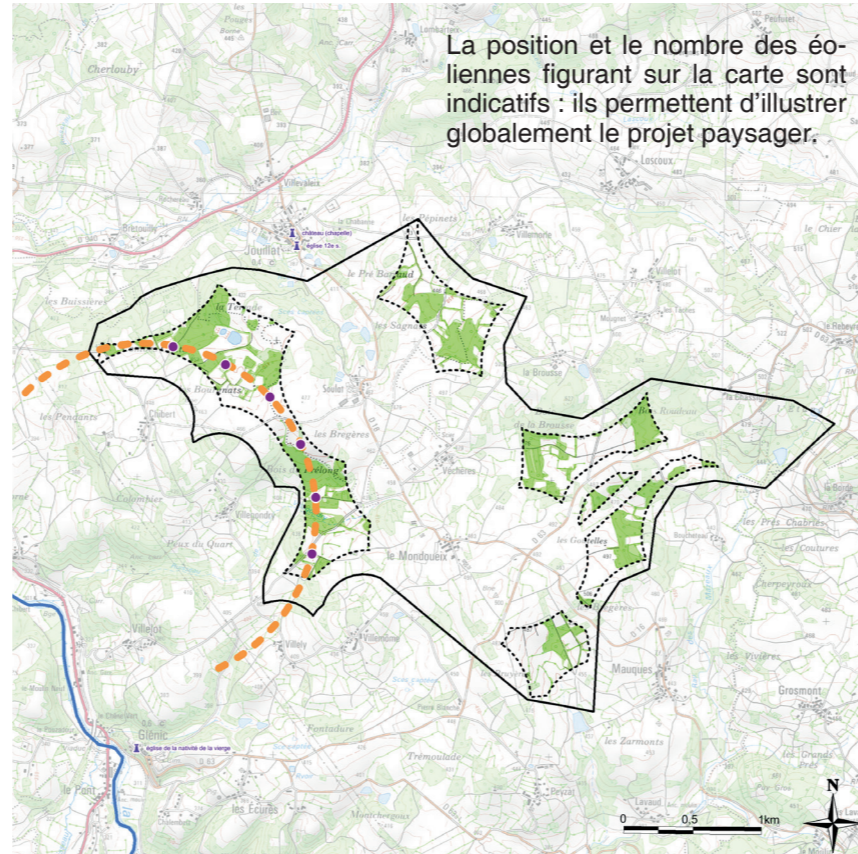
La position et le nombre des éoliennes figurant sur la carte sont indicatifs : ils permettent d'illustrer globalement le projet paysager.

- site éolien
- zone d'implantation possible
- forêt
- scénario paysager**
- ★ belvédère avec table d'orientation
- faisceaux équidistants ayant pour origine les belvédères
- éolienne (position indicative)

Carte 34 : Scénario Belvédère
Source : ©IGN Scan 25®/BD Alti® ; BORALEX

Scénario Courbe (Carte 35) :

Ce scénario permet d'investir la plus grande zone disponible d'un seul tenant et par la même la zone présentant la plus grande marge de manœuvre. Ce scénario s'inspire également des méandres de la Creuse qui chemine à environ 2 km au sud-ouest ainsi que des rondeurs du paysage. Il forme ainsi une courbe régulière.



La position et le nombre des éoliennes figurant sur la carte sont indicatifs : ils permettent d'illustrer globalement le projet paysager.

- site éolien
- zone d'implantation possible
- forêt
- scénario paysager**
- cours d'eau (la Creuse)
- courbe s'appuyant sur les méandres de la Creuse
- éolienne (position indicative)

Carte 35 : Scénario Courbe
Source : ©IGN Scan 25®/BD Alti® ; BORALEX



3.3.2. COMPARAISON DES SCÉNARIOS

Les points de vue choisis pour évaluer les différents scénarios correspondent à des points de vue représentatifs* d'un type d'enjeu ou de perception (lieu de découverte du territoire, axe de communication, lieu de vie, patrimoine...) (Carte 36).

***Représentativité** : qualité d'un échantillon constitué de façon à correspondre à la population dont il est extrait. (Source : Larousse)

Point de vue A (en direction du sud) : depuis la place de Jouillat. Vue représentative de l'habitat proche et de la covisibilité potentielle avec le château de Jouillat (monument historique inscrit).

Point de vue B (en direction du sud) : depuis la RD940 en provenance du nord. Vue représentative des perceptions depuis le nord et depuis un axe de communication fréquenté. Covisibilité furtive avec le château de Jouillat et le bourg de Jouillat.

Point de vue C (en direction du sud) : depuis la RD16. Vue représentative de la covisibilité potentielle avec le château de Jouillat.

Point de vue D (en direction du nord-est) : depuis la RD940 en provenance du sud. Vue représentative des perceptions depuis le sud et depuis un axe de communication fréquenté, ainsi que de la covisibilité potentielle avec l'église de Glénic (monument historique inscrit).

Point de vue E (en direction du sud-est) : depuis Soulat. Vue représentative de l'habitat proche situé sur site.

Point de vue F (en direction du nord) : depuis Mauque. Vue représentative des perceptions depuis le sud et depuis l'habitat proche situé en contrebas.

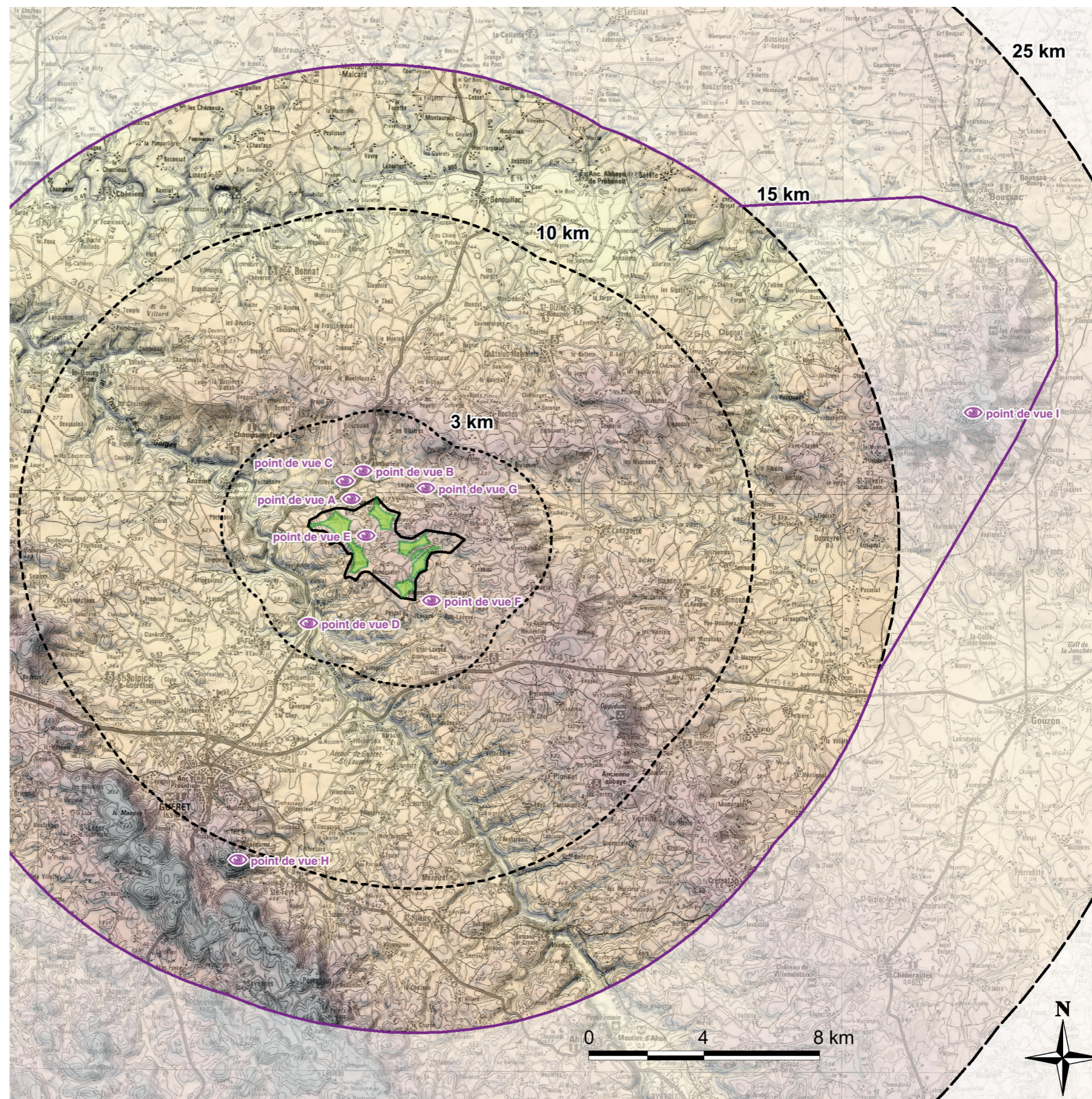
Point de vue G (en direction du sud-ouest) : depuis Lascoux. Vue représentative des perceptions depuis l'est et depuis l'habitat.

Point de vue H (en direction du nord-est) : depuis le puy de Gaudy. Vue représentative, depuis un point de vue statique, de la visibilité depuis un lieu potentiellement fréquenté qui est également monument historique.

Point de vue I (en direction de l'ouest) : depuis la tour de Toulx-Sainte-Croix. Vue représentative, depuis un point de vue statique, de la visibilité depuis un lieu potentiellement visité.

La hauteur des éoliennes utilisées dans les simulations suivantes est la hauteur maximum (180m en bout de pale lorsque cette dernière est à la verticale).

- site éolien
- périmètre 3km
- périmètre 10km
- périmètre 15km
- périmètre 25km
- aire d'étude paysagère
- zone d'implantation possible
- point de vue représentatif



Carte 36 : Points de vue représentatifs
Source : ©IGN Scan 100®/BD Alti® ; BORALEX

Point de vue A : depuis la place de Jouillat. Vue sur 143°.



BELVEDERE



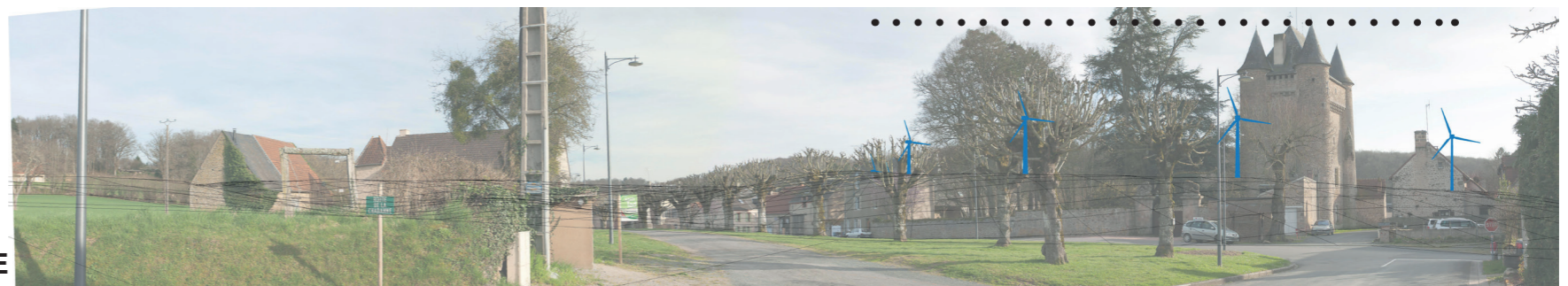
CREUSE



LIGNE AFFLUENT



LIGNE GUERET



LIGNE COURBE



Point de vue B : depuis la RD940 en provenance du nord.
Vue sur 124,5°.



BELVEDERE



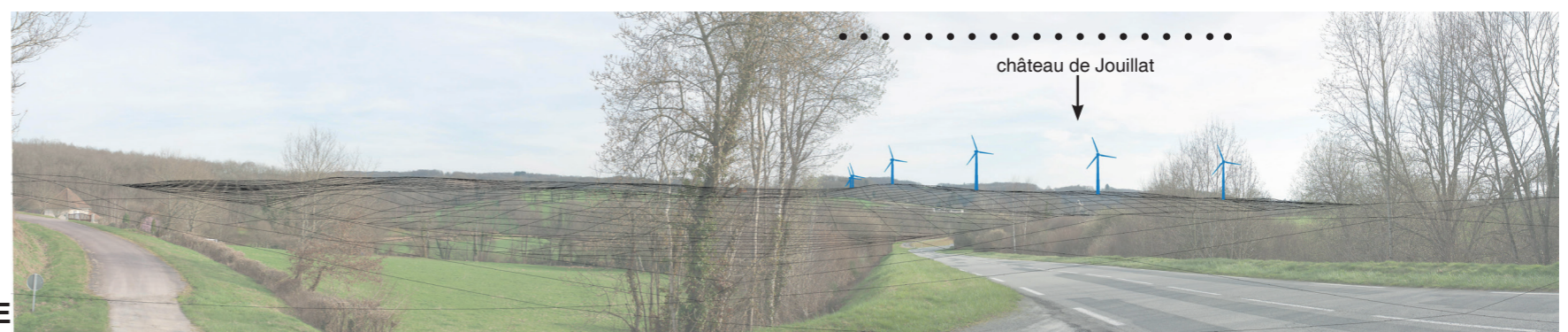
CREUSE



LIGNE AFFLUENT



LIGNE GUERET



LIGNE COURBE



Point de vue C : depuis la RD16. Vue sur 97°.



BELVEDERE



CREUSE



LIGNE AFFLUENT



LIGNE GUERET



LIGNE COURBE

